

harcelement moral

Par **marc**, le **16/06/2010** à **19:42**

bonjour

je voudrais savoir si des enregistrement fais a l'insus de mon harcelleur peut servir en justice. sachant que:

d'après lui toutes les conversations ou entretien entre lui et moi été proffesionel

qu'il été mon supperrieur hiérarchique

que malgré tous il y avait souvent une tiérce personne

et

que ces enregistrement n'été pas téléphonique mais sur mon téléphone.

et tous sa c'est passer il y as

3 ans.

merci de bien vouloir me répondre,il risque de revenir m'embeter dans pas lomgtemp

et jaimerais bien

lui couper l'herbe sous le pied.

devant les tribunaux.

Par **Camille**, le **17/06/2010** à **07:42**

Bonjour,

Pourquoi avoir créé deux files rigoureusement identiques ?

post91226.html#p91226

tyndaydream

Par **Camille**, le **17/06/2010** à **07:50**

Re,

[quote="marc":2thuz11x]

je voudrais savoir si des enregistrement fais a l'insus de mon harcelleur peut servir en justice.

merci de bien vouloir me répondre,il risque de revenir m'embeter dans pas lomgtemp

et jaimerais bien

lui couper l'herbe sous le pied.

devant les tribunaux.[/quote:2thuz11x]

Dans votre cas bien précis, le mieux serait, le cas échéant, de consulter un avocat.

Impossible de répondre à vos questions sans examiner le dossier dans tout son ensemble, ce

qui déborde du cadre de ce forum.

Devant un tribunal, on ne "coupe pas l'herbe sous le pied" de son adversaire, ça ne se passe pas comme ça.

Dans le cadre d'un harcèlement moral, un enregistrement clandestin "peut", mais sous certaines conditions seulement, être produit en justice. Seul un avocat chevronné peut en apprécier l'opportunité.